

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 21 novembre 2016

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – DOMERGUE Vincent – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – COQUILLEAU David – DUMOUTIER Stéphane – GARAND Sophie – BERRET Patrick

Absents excusés : MURILON Luc – RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – GREGNAC Régine – EYRAUD Patricia – PRAT Dimitri

GREGNAC Régine donne procuration à DUMOUTIER Stéphane
PRAT Dimitri donne procuration à ARAUJO Christelle
MURILLON Luc donne pouvoir à BERAL Didier, sauf pour les délibérations concernant la nouvelle communauté de communes.

► **Tarifs 2017 :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2017 :

- Concessions cimetière trentenaire : 510€
- Emplacements columbarium pour une durée unique de 30 ans :
 - Emplacement pour une urne : 300€
 - Emplacement pour deux urnes : 500€
- Location salle Mercure :
 - o Location après-midi ou soirée (du lundi au jeudi) :
 - Association ou particulier extérieur : 200€
 - Habitant de la Commune : 160€
 - o Forfait week-end :
 - Association ou particulier extérieur : 275€
 - Habitant de la Commune : 210€
 - o Nettoyage intérieur extérieur, en cas de défaut : 300€
 - o Caution : 300€
 - o Arrhes : 100% du tarif
- Location salle associative pour réunion d'une durée maximum d'une journée pour la location de la salle associative par des entreprises ou des associations non Mercueroises : 50€.

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

- Location association diocésaine de Viviers :
 - Pour l'année 2017 : 120€

► **Bulletin municipal 2017 :**

- **Tarifs des insertions publicitaires :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal maintient la remise de 40% aux professionnels de la commune et de fixe les tarifs des insertions publicitaires pour l'année 2017 comme suit :

Professionnels de la commune :

- ¼ de page : 45 € TTC
- 1/3 de page : 60 € TTC
- ½ page : 75 € TTC

Professionnels hors de la commune :

- ¼ de page : 75 € TTC
- 1/3 de page : 100 € TTC
- ½ page : 125 € TTC

➤ **Bulletin municipal 2017 :**

- **Choix du prestataire :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le conseil municipal autorise le Maire à choisir le prestataire le moins cher, pour l'édition et la gestion de l'impression du bulletin municipal 2017, compte tenu de l'élaboration qui est actuellement en cours et le nombre de pages qui n'est pas définitivement arrêté.

➤ **Indemnité de conseil du trésorier année 2016 :**

Pour : 08 Contre : 01 Abstention : 03

Monsieur le trésorier d'Aubenas nous a adressé par courrier une demande d'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'exercice 2016, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Au regard des services apportés à la collectivité, le Conseil Municipal décide le versement à ce titre d'un montant de 396,67 euros net.

➤ **Noël des employés communaux :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à chacun des agents communaux des chèques cadeaux d'un montant de 130 € pour Noël 2016.

➤ **Participation frais de scolarité IME Lalevade :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal alloue, au titre de l'année scolaire 2016/2017, une participation aux frais de scolarité d'un montant de 100 € à l'I.M.E. « Amitié Lalevade », pour l'accueil d'un enfant de la commune au sein de leur structure.

➤ **Frais de déplacement bénévoles bibliothèque :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Les bénévoles de la bibliothèque sont amenés à participer à des formations, pour la gestion de la bibliothèque municipale. Il est décidé d'effectuer le remboursement des frais de déplacement et de restauration liés à ces formations, conformément à la réglementation applicable aux fonctionnaires territoriaux.

➤ **Décision modificative n°1 budget communal :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Une décision modificative est votée afin d'affecter des crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses liées aux retenues du Droit Individuel à la Formation des élus, instaurées dans le courant de l'exercice 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DEPENSES		
Compte 6531 : Indemnités élus		2 460.00 €
TOTAL Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		2 460.00 €
RECETTES		
Compte 7083 : Locations diverses		2 460.00 €
TOTAL chapitre 70 : Produits des services		2 460.00 €

➤ **Communauté de communes du Vinobre : Transfert de la compétence SPANC :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence assainissement non collectif dans les statuts de la communauté de communes du Vinobre, de la partie « compétences optionnelles » à la partie « compétences facultatives » sans modification de sa rédaction.

➤ **Fusion Communautés de communes Pays Aubenas Vals/Vinobre : dénomination et siège de la nouvelle communauté de communes**

- **dénomination et siège de la nouvelle communauté de communes**

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

La nouvelle communauté de communes se dénommera : « Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas » et aura son siège à UCEL. Le Conseil Municipal donne son accord sur ces éléments.

- **Le nombre et la répartition des sièges de la nouvelle communauté de communes :**

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des communautés de communes du Vinobre et Pays d'Aubenas Vals, à 53 ainsi que la répartition définie selon les modalités de droit commun sans accord local.

- **La désignation des conseillers communautaires de la nouvelle communauté de communes :**

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal a élu les conseillers communautaires suivants :
Didier BERAL, Conseiller communautaire titulaire,
Patrick BERRET, Conseiller communautaire, suppléant

➤ **Instruction des autorisations d'urbanisme : Adhésion ADS :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Concernant les autorisations d'urbanisme, les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche n'assureront plus l'instruction des dossiers de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le service commun ADS mis en place sur la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals prendra en charge cette mission dès le début d'année, suite à l'accord du Conseil Municipal.

➤ Questions diverses :

- **Carte scolaire :** l'équipe municipale se conforme au principe de sectorisation dans le premier degré, même si chacune des demandes de dérogation qui sera présentée appellera une étude attentionnée et individualisée. En outre, les élus réaffirment également leur entière mobilisation pour le maintien des effectifs à l'école de Mercuer, toujours dans le respect des règles de scolarisation applicables dans le secteur public.
- **Date de cérémonie des vœux : 6 janvier 2017**